

**UNION MONETAIRE  
OUEST AFRICAINE**

**DECISION N°19 DU 29/12/2025/CM/UMOA FIXANT LE TAUX DE L'USURE DANS LES  
ETATS MEMBRES DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE**

**LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UMOA)**

- Vu** le Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 20 janvier 2007, notamment en ses articles 10, 11, 15, 17 et 34 ;
- Vu** les Statuts de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), annexés au Traité de l'UMOA du 20 janvier 2007, notamment en leurs articles 30, 42, 43 et 60 ;
- Vu** la Loi uniforme portant définition et répression de l'usure, notamment en son article premier ;
- Vu** la Note de la BCEAO relative à la fixation du taux de l'usure dans les Etats membres de l'UMOA, présentée au Conseil des Ministres en sa session ordinaire du 29 décembre 2025 ;
- Vu** les Délibérations du Conseil des Ministres en sa session ordinaire du 29 décembre 2025,

**D E C I D E :**

**Article premier**

La présente décision a pour objet de fixer le taux de l'usure dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

**Article 2**

Le taux de l'usure pour les banques est fixé à quatorze pour cent (14%) l'an.

Pour les établissements financiers de crédit, les institutions de microfinance ainsi que les autres agents économiques, il est fixé à vingt quatre pour cent (24%) l'an.

Ces taux sont communiqués par la BCEAO aux Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UMOA.

Ils sont publiés au Journal Officiel ou dans un journal d'annonces légales, à l'initiative du Ministre chargé des Finances.

**Article 3**

La BCEAO, les Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UMOA et la Commission Bancaire de l'UMOA sont chargés du suivi de l'application de la présente Décision.

**Article 4**

La présente Décision abroge toutes dispositions antérieures traitant du même objet.

Elle entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 et est publiée partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2025

Pour le Conseil des Ministres  
de l'Union Monétaire Ouest Africaine,  
Le Président

**Aboubakar NACANABO**  
Ministre de l'Economie et des Finances  
du Burkina Faso